



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 décembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les recommandations figurant aux paragraphes 27 à 29 de votre rapport daté du 31 octobre 2020 ([S/2020/1067](#)), qui portent sur les options pour l'élaboration de critères de référence devant permettre d'évaluer les mesures d'embargo sur les armes imposées en vertu du paragraphe 4 de la résolution [2428 \(2018\)](#), ont été portées à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ceux-ci préfèrent la deuxième option, qui combine un examen sur dossier réalisé depuis le Siège et des consultations à distance.

Les membres du Conseil vous demandent de procéder à l'examen sur dossier et aux consultations et de leur présenter, le 31 mars 2021 au plus tard, des recommandations sur les critères de référence à adopter pour évaluer les mesures d'embargo sur les armes.

Le Président du Conseil de sécurité,
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

